

SENEGAL

**Soutien au Programme de Démonstration du
Vaccin contre le Virus du Papillome Humain (VPH)**

Cette Lettre de Décision décrit les Conditions d'un Programme
This Decision Letter sets out the Programme Terms of a Programme

<p>1. Pays : Senegal <i>Country</i></p>
<p>2. Numéro d'allocation des vaccins : 16-SEN-19b-X <i>Vaccines grant number</i></p>
<p>3. Date de la Lettre de Décision : 29 septembre 2016 <i>Date of Decision Letter</i></p>
<p>4. Date de l'Accord Cadre de Partenariat : 8 juillet 2013 <i>Date of the Partnership Framework Agreement</i></p>
<p>5. Titre du programme : Programme de Démonstration du Vaccin contre le Virus du Papillome Humain (VPH) <i>Programme title : HPV Demonstration Programme</i></p>
<p>6. Type de vaccin : Vaccin contre le Virus du Papillome Humain (VPH) <i>Vaccine type : HPV</i></p>
<p>7. Choix préféré de la présentation du produit et formulation du vaccin : HPV Quadrivalent, 1 dose par flacon, Liquide <i>Preferred product presentation and formulation of vaccine</i></p>
<p>8. Durée du programme ¹: 2014 – 2016 <i>Programme duration²</i></p>

¹ Ceci est la durée entière du programme.

² *This is the entire duration of the programme.*

9. Budget du programme (indicatif) : (sous réserve des conditions de l'Accord Cadre de Partenariat, si applicable)
Programme budget (indicative): (subject to the terms of the Partnership Framework Agreement, if applicable)

	2014	2015	Année complémentaire "2016" ³	Total ⁴
Vaccins anti-VPH <i>HPV vaccines (US\$)</i>	US\$73,832	US\$ 68,777	US\$ 60,000	US\$202,609
Espèces (\$US) <i>Cash (US\$)</i>	US\$ 145,000	US\$25,000	US\$ 0	US\$170,000
Budget total du programme <i>Total programme budget (US\$)</i>	US\$218,832	US\$93,777	US\$ 60,000	US\$372,609

10. Allocation d'introduction du vaccin : Non applicable
Vaccine introduction grant

11. Montant annuels indicatifs : (sous réserve des conditions de l'accord cadre de partenariat, si applicable)⁵
Indicative annual amounts: (subject to the terms of the partnership framework agreement, if applicable)⁶

Vaccins :
Vaccines

Type de fournitures qui seront achetées avec les fonds de Gavi chaque année <i>Type of supplies to be purchased with Gavi funds in each year</i>	2014	2015	Année complémentaire "2016"
Nombre de doses de vaccins anti-VPH <i>Number of HPV vaccines doses</i>	15,900	14,900	12,900
Nombre de seringues autobloquantes <i>Number of AD syringes</i>	16,800	15,600	13,500
Nombre de réceptacles de sécurité <i>Number of safety boxes</i>	200	175	150
Montants annuels	US\$73,832	US\$68,777	US\$60,000

³ Une extension de soutien pour une troisième année est accordée selon les conditions suivantes : a) le pays a terminé sa deuxième année, b) le pays a exprimé l'intérêt de soumettre une demande de soutien pour une introduction du vaccin anti-VPH au niveau national, et c) le pays a besoin de continuer la vaccination dans les districts de démonstration durant la période de revue de sa soumission. L'extension du soutien pour l'année 3 se fait sous forme de vaccins uniquement (pas de soutien en espèces). *An extension of support for a third year is granted to countries on the following conditions: (a) the country has completed Year 2; (b) the country has expressed its interest to apply for national HPV vaccine introduction in the immediately following year; and (c) the country needs to continue vaccinating in demonstration districts during the national application review time. The extension of support for Year 3 only provides vaccines (not cash support).*

⁴ Ceci est le montant total validé par Gavi pour la durée entière du programme. *This is the total amount endorsed by Gavi for the entire duration of the programme.*

⁵ Ceci est le montant approuvé par Gavi.

⁶ *This is the amount that Gavi has approved.*

Annual amounts (US\$)

Soutien en espèces:
Cash support

Le montant de \$US 145,000 a été décaissé au Sénégal le 12 juin 2014 selon la lettre de décision datée du 11 février 2014.

Soutien en espèces, par année <i>Cash Support by year</i>	2014	2015	Année complémentaire "2016"
Montants annuels (\$US) <i>Annual amounts (US\$)</i>	US\$145,000	US\$0	US\$ 0

12. Organisme d'achat : UNICEF
Procurement agency

13. Auto-approvisionnement : Non applicable
Self-procurement

14. Obligations de cofinancement : Non applicable
Co-financing obligations

15. Soutien aux coûts opérationnels des campagnes : Non applicable
Operational support for campaigns

16. Documents devant être présentés pour des décaissements futurs : le pays devra fournir les éléments suivant dans les délais spécifiés, tel que stipulé dans les conditions d’approbation et de décaissements des montant annuels futurs. De plus amples informations se trouvent dans les directives pour les demandes de soutien au VPH.

Documents to be submitted for future disbursements: the Country shall deliver the following documents by the specified due dates as part of the conditions to the approval and disbursements of the future annual amounts. Further details can be found in the HPV application guidelines.

Rapports, documents et autres <i>Reports, documents and other deliverables</i>	Date limite de réception <i>Due dates</i>
<ol style="list-style-type: none"> 1. Une copie de l’approbation par le comité d’éthique local, si le pays estime que l’examen et l’approbation d’un tel comité était nécessaire. 2. Trois rapports d’évaluation du programme de démonstration contre le VPH : <ol style="list-style-type: none"> a. Evaluation post introduction (EPI) b. Enquête de couverture c. Analyse des coûts 3. Un rapport d’évaluation des interventions pour la santé des adolescents, dont les conclusions précisent quelles interventions pourraient être utilisées pour la vaccination contre le VPH au cours de la 2^{ème} année du programme. <ol style="list-style-type: none"> a. Si une intervention de santé des adolescents a été identifiée pour une administration conjointe avec le vaccin contre le VPH, un rapport décrivant les changements de planification et les étapes nécessaires à la mise en œuvre, ainsi que le ou les districts et le personnel impliqués. b. Si AUCUNE intervention n’est identifiée, le rapport devrait justifier cette absence. 4. Un résumé des activités complétées et des progrès réalisés vers le développement d’une stratégie nationale de prévention et de contrôle du cancer du col de l’utérus. 	<p>Dès qu’ils sont disponibles et au plus tard à la fin de la 1^{ère} année du programme (la première année commence quand la première dose du vaccin est administrée et se poursuit pendant 12 mois).</p>
<ol style="list-style-type: none"> 5. Un rapport financier et d’activités présentant les dépenses effectuées au cours de la première année du programme. 	<p>A la fin de la 1^{ère} année du programme (la première année commence quand la première dose du vaccin est administrée et se poursuit pendant 12 mois).</p>

<ol style="list-style-type: none"> 1. Si une intervention pour la santé des adolescents est identifiée pour une administration conjointe avec le vaccin contre le VPH <u>OU</u> si le pays a changé de façon substantielle sa stratégie d'administration : <ol style="list-style-type: none"> a. Une nouvelle enquête pour mesurer la couverture de la vaccination contre le VPH et la couverture obtenue par l'administration réalisée conjointement avec l'intervention pour la santé des adolescents ; b. Une analyse micro-financière actualisée des frais de mise en œuvre du programme. 2. Si AUCUNE intervention pour la santé des adolescents n'a été identifiée pour une administration conjointe avec le vaccin contre le VPH au cours de la 2^{ème} année : un rapport de synthèse de la mise en œuvre de la vaccination contre le VPH au cours de la 2^{ème} année du programme. 3. Un rapport financier et d'activités présentant les dépenses effectuées au cours de la première année du programme. 4. Une copie de la nouvelle stratégie ou de la révision de la stratégie nationale de prévention ou de contrôle du cancer du col de l'utérus. 	<p>A la fin de la 2^{ème} année du programme (la 2^{ème} année commencer quand la première dose du vaccin est administrée à une nouvelle cohorte, ce qui est généralement réalisé 12 mois après le début de la 1^{ère} année et se poursuit pendant 12 mois)</p>
<p>17. Éclaircissements financiers : le pays devra fournir les éclaircissements suivants à Gavi*: <i>Financial Clarifications :</i></p>	
<p>18. Autres conditions : Non applicable <i>Other conditions</i></p>	

Au nom de Gavi

Signée par



Hind Khatib-Othman
Directrice des programmes Gavi
29 septembre 2016